

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 20 Septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	13/09/2021
Présents :	18	Date d'affichage :	14/09/2021
Votants :	22	Date de publication	23/09/2021

Présents : M Bernard JULLIEN – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Ludovic HIRH – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Fanny LAMOUCHE – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE -Mme Véronique BOUCHARD

Absents : M Pierre SERTIER donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Cédric WEBER donne procuration à M Christophe SOULIER – Mme Virginie CHRISTOPHE donne procuration à Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Robert PARISET donne procuration à M Christian TERSIGNI- Mme Isabelle DARTOIS

M Jean-Louis CIANFARANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ouverte à 19h50

N° 01	<u>Délibération n° 2021-053</u>	Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 Juillet 2021
--------------	--	---

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 Juillet 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 **APPROUVE**, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 Juillet 2021.

N° 02	<u>Délibération n° 2021-054</u>	Recours aux vacataires
--------------	--	-------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que la distribution du bulletin municipal annuel et du flash infos incombent aux agents des services techniques épaulés par le policier municipal. Il ajoute que du fait de la charge de travail incombant aux services techniques à certains moments de l'année, il serait opportun de pouvoir recourir ponctuellement aux services d'un vacataire pour effectuer la distribution des supports de communication de la commune.

Considérant la nécessité d'avoir recours à **1** vacataire ;

Le Conseil Municipal, par :

***20 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***2 Abstentions (M Christian TERSIGNI – M Robert PARISET)**

ARTICLE 1 :

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un vacataire ponctuellement pour la distribution des supports de communication de la Commune en fonction de la charge de travail des services techniques à qui incombe normalement cette mission.

ARTICLE 2 :

 **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire du SMIC.

ARTICLE 3 :

 **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

ARTICLE 4 :

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents nécessaires au recrutement de ce vacataire.

N° 03	<u>Délibération n° 2021-055</u>	Carte cadeau bachelier(e)s 2021
-------	---------------------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire propose d'offrir à tous les bachelier(e)s 2021 de la Commune une carte cadeau afin de les féliciter pour l'obtention de leur baccalauréat (général, technologique ou professionnel). Cette opération pourrait être reconduite chaque année.

Le Conseil Municipal, par :

***18 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (Mme Véronique BOUCHARD – M Christian TERSIGNI – M Robert PARISET
M Christophe BADUFLE)**

- ✚ **APPROUVE** le principe d'offrir une carte cadeau à tous les bachelier(e)s ayant obtenu leur baccalauréat général, technologique ou professionnel en 2021 sans distinction de mention
- ✚ **FIXE** le montant de la carte cadeau à 100€
- ✚ **CHARGE** M le Maire d'effectuer les démarches afin de commander ces cartes.
- ✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Commune

N° 04	<u>Délibération n° 2021-056</u>	Service de l'assainissement Rapport sur la Qualité du Service – Année 2020
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

N° 05	<u>Délibération n° 2021-057</u>	Service de l'eau potable 2020 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✚ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✚ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✚ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

N° 06	<u>Délibération n° 2021-058</u>	Exercice du droit de préemption urbain Parcelle E 405
-------	---------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 210-1, L. 211-1 et suivants, L. 213-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 septembre 2020 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération en date du 6 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n°2021-025 souscrite par la SCP KINTZIG, Notaire à Saint-Laurent-De-Mure (69), 77 Avenue Jean Moulin, représentant Madame Nicole TIXIER domiciliée 4 rue des Bruyères – 18310 GRACAY, reçue en Mairie le 7 septembre 2021 relative à la vente au prix de cinq mille euros (5 000,00€) – bien cédé libre de toute location ou toute occupation – au profit de Monsieur et Madame Ivica DIMITRIJEVIC domiciliés 10 impasse du Réservoir – 69150 DECINES-CHARPIEU du bien immobilier dont la désignation suit :

Un terrain non-bâti d'une surface de 3a 60ca sis Route de Lyon – 38540 VALENCIN, cadastré section E n°405.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2017-013 du 6 Mars 2017, le Conseil municipal a instauré le droit de préemption urbain.

Le 7 septembre 2021 une déclaration d'intention d'aliéner a été souscrite par la SCP KINTZIG, Notaire, représentant Madame TIXIER Nicole. Celle-ci est relative à la vente au prix de 5 000,00 € -bien cédé libre de toute location ou toute occupation – au profit de Monsieur et Madame DIMITRIJEVIC d'un terrain non-bâti sis Route de Lyon – 38540 VALENCIN, cadastré section E n°405.

Cette parcelle est située en zone Ua du Plan local d'urbanisme de la commune. Elle est intégrée à l'OAP n°1 « Centre bourg de Valencin » et est identifiée comme une « voirie à créer ou à requalifier ». A ce titre, elle est grevée sur la totalité de sa surface par l'emplacement réservé n°R6 destiné à l'extension de la place Elie Vidal.

Au regard du projet de requalification du centre bourg porté par la commune, retranscrit notamment dans l'OAP n°1 et de l'importance de la parcelle précitée dans celui-ci, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir cette parcelle au titre du Droit de Préemption Urbain.

Considérant l'intérêt s'attachant à l'acquisition de cette parcelle dans le cadre de la mise en œuvre de l'OAP n°1 et de l'emplacement réservé n°R6 inscrits au plan local d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **EXERCE** le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de l'aliénation de la parcelle cadastrée section E n°405 ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner n°2021-25 en date du 7 septembre 2021
- + **ACCEPTE** le prix fixé par le vendeur à la somme de cinq mille euros (5 000,00€), bien libre de toute location ou occupation,
- + **AUTORISE** M le Maire à signer tous documents en lien avec cette préemption, notamment l'acte notarié et toutes pièces utiles à venir
- + **DIT** que la présente délibération sera notifiée à :
La SCP KINTZIG (notaire),
Madame TIXIER (propriétaire),
Monsieur et Madame DIMITRIJEVIC (acquéreurs évincés),
Ampliation sera remise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et affichée en Mairie.
- + **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ;

N° 07	<u>Délibération n° 2021-059</u>	TE38 – Eclairage public parking sous Foyer Montagnon – Plan de financement prévisionnel
-------	--	--

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un parking en contrebas du Foyer Montagnon prévoit l'installation de mâts d'éclairage public. Ce projet a fait l'objet d'un chiffrage par le TE38.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - *Prix de revient prévisionnel : 7 783€
 - *Financements externes : 2 872€
 - *Participation prévisionnelle : 4 911€ (frais TE38 + contribution aux investissements)
- + **PREND ACTE** de la participation aux frais TE38 d'un montant de 278€
- + **PREND ACTE** de la contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : 4 633€. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Paiement en trois versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

N° 08	<u>Délibération n° 2021-060</u>	Piscine de Vilette de Vienne Désengagement de la Commune de VALENCIN
-------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- +** **CONFIRME** que la Commune de Valencin se désengagera du Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne pour la compétence piscine lors de la reprise par la Communauté d'Agglomération de cet équipement.
- +** **DIT** que la Commune de Valencin ne demandera pas de compensation financière à la Communauté d'Agglomération du fait de son appartenance au syndicat mixte.

Etant entendu que cette délibération est une délibération de principe pour confirmer la position de la Commune vis-à-vis de l'étude engagée par Vienne Condrieu Agglo. Une autre délibération interviendra lorsque la procédure de retrait sera engagée.

N° 09	<u>Délibération n° 2021-061</u>	Bulletin municipal 2022 Tarif des encarts publicitaires
-------	--	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- +** **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs des encarts pour l'édition du bulletin municipal 2022 qui sont les suivants :

Format	Prix TTC
1/8 de page (l. 90 mn x h 60 mn)	90 €
1/3 de page (l.90 mn x h 130 mn)	180 €
1/2 page A4	380 €
A4	450 €
Page A4 – 2 ^{ème} de couverture	550 €
Page A4 – 3 ^{ème} de couverture	500 €
Page A4 – 4 ^{ème} de couverture	700 €
Encarts sur plan de ville	250 €

Séance levée à 21h04

Le maire, Bernard JULLIEN